

Intervention EW du 15 octobre 2013

Bonjour à tous,

Ce n'est pas en tant qu'architecte libéral que je suis là, puisque je n'interviens pas sur les Bassins à flots. Vous comprendrez pourquoi tout à l'heure.

On m'a aimablement invité en tant que tout nouveau Président du Conseil régional des Architectes d'Aquitaine, où je succède à mon confrère, et surtout ami, Michel Moga.

Succéder à Michel Moga est un vrai défi, que j'ai accepté.

On m'a très aimablement invité pour vous donner – je cite – « l'avis de la profession des architectes sur l'épopée des Ateliers ». Je rajouterai des « 1700 architectes aquitains, et de leurs salariés, que je représente ».

Je crains que mon propos ne détonne par rapport à tout ce qui a été dit précédemment, et je vous prie d'ores et déjà de m'excuser pour ma franchise, mais je ne sais pas faire autrement.

Je remercie très sincèrement l'Atelier des Bassins de me donner, et de leur donner la parole. C'est très fair-play et courageux, car je ne peux pas imaginer que certains commentaires entendus çà et là ne soient pas parvenus à vos oreilles.

Ceux-là même, que l'Ordre des Architectes a eu l'occasion d'exposer à M.Alain Juppé, à maintes reprises,

L'avis le plus répandu, attaché à cette opération, mais plus largement, à toutes les grandes opérations de l'agglomération – je citerai les 50 000 logts, Euratlantique et bientôt Bastide Niels – est que Bordeaux aime l'Architecture, mais pas ses Architectes !

En effet, alors que les perspectives de projets et de chantiers sont nombreuses sur la Cub, le sentiment général est que, dans le climat de crise actuelle, cette chance économique ne profite pas aux acteurs locaux, du moins pas à tous, mais à une short-list, souvent nationale, voire internationale.

Nous nous en sommes inquiétés auprès de M.Juppé, qui s'est voulu rassurant en nous présentant les statistiques sur les Bassins à flots.

Ceux-ci sont équilibrés, certes, sur la proportion d'équipes locales et extérieures.

Entre parenthèses, on peut se poser la question de savoir si un équilibre est acceptable. A Toulouse, par exemple, cette proportion ferait hurler les architectes, mais aussi les élus locaux, beaucoup plus attentifs au tissu économique et électoral local.

L'Atelier des Bassins nous a communiqué un tableau où sont listées les agences retenues, mais celui-ci est malheureusement inexploitable.

En effet, nous aurions souhaité que ce tableau soit complété avec les surfaces à construire dévolues à chacune des agences, pour infirmer ou confirmer les commentaires de nos confrères, qui nous disent :

- que les agences « extérieures », souvent parisiennes, ont les plus grandes surfaces, laissant - je cite - « des miettes » localement
- ils nous disent aussi que les règles de base imposées par l'Atelier des Bassins pour garantir la diversité architecturale, ne sont pas imposées à tous, c'est à dire :

- 1 opération au maximum par architecte
- un maximum de 5000 m² par architecte,

Je vous l'ai dit en introduction, je ne suis pas acteur sur les Bassins à flots. Vous ne me connaissez donc pas.

Je ne vais pas pour autant vous raconter ma vie, mais je voudrais juste vous apprendre que j'ai obtenu mon diplôme d'architecte, il y a 30 ans, en octobre 1983, pratiquement jour pour jour.

On m'avait dit à l'époque que ce diplôme sanctionnait une compétence, qui me permettait de m'inscrire à l'Ordre, et d'exercer mon métier, en France et partout dans le monde.

Partout, sauf ici, où il faut repasser son diplôme devant l'Atelier des Bassins, à qui il appartiendrait de statuer sur ma compétence et mon savoir-faire, pour avoir le droit d'exercer sur ce site.

Cela, comme beaucoup de confrères, je ne l'ai pas accepté, et je ne me suis donc pas présenté.

Ce passage obligé devant l'Atelier a d'ailleurs beaucoup choqué nos amis bureaux d'études et entreprises. On s'est d'ailleurs amusés à leur faire peur, en leur disant qu'il y aurait également un atelier pour les bureaux d'études, un autre pour les entreprises.

Heureusement pour eux, personne n'a eu de doute sur leurs compétences et leur savoir-faire, comme pour les architectes.

Mais vous reconnaîtrez, qu'à l'exception de certains grincheux comme moi, la profession a joué le jeu. Quelle autre profession en aurait fait autant ?

Beaucoup de confrères s'interrogent aussi sur l'absence de liberté laissée à un promoteur pour choisir librement son architecte. Je ne sais pas ce qu'en pensent nos amis promoteurs, mais il serait intéressant de les entendre sur ce sujet.

On assiste d'ailleurs, actuellement, sur toute l'agglomération bordelaise, à une auto-censure des promoteurs et investisseurs dans le choix de leurs architectes, sans même qu'il soit utile de leur souffler à l'oreille certains noms. Du-moins c'est ce qui se raconte à Bordeaux.

On aura l'occasion d'en reparler d'ailleurs à propos de l'opération Bastide-Niels, menée par la Cub.

Dans une société d'économie libérale, il semble effectivement anormal qu'un investisseur privé ne puisse librement travailler avec Son architecte, avec lequel il collabore efficacement depuis des années ! A côté des short-list, on nous a également parlé de black-list.

Autre sujet d'inquiétude pour nos confrères locaux, le projet de Pépinière d'entreprises autour des métiers de la ville, projeté par la mairie de Bordeaux sur le site des bassins à flots. Ils applaudissent bien entendu la création d'un lieu d'activités pluridisciplinaires autour du thème de la ville, mais, comme ils ont beaucoup d'imagination – c'est leur métier ! – ils craignent que cette pépinière serve surtout à accueillir à Bordeaux, le temps d'un projet, les antennes locales d'agences parisiennes ou d'ailleurs.

Ce qui pourrait s'assimiler à un système de subventions déguisées attribuées à certains, et donc à la mise en place d'un système officiel de concurrence déloyale.

L'Ordre et moi-même suivrons donc avec attention et vigilance l'évolution de ce projet.

Vous l'aurez compris, ce sont bien les conditions d'accès à la commande, les short-list, la préférence aux starchitectes, qui posent problèmes à nos confrères, et non toute la partie opérationnelle du projet des Bassins à flots.

Ceux qui ont la chance de participer à cette aventure sont, en général, très satisfaits de leur collaboration avec l'Atelier des Bassins, qui leur permet de tirer le projet, et l'architecture, vers le haut.

On nous a cependant indiqué que, dans certaines opérations, l'architecte n'avait pas eu de mission complète, ou avait été « débarqué » après le permis de construire, laissant son projet naviguer sans cap, comme si on ne lui reconnaissait pas la capacité à conduire son chantier.

Je le déplore profondément.

D'autres s'inquiètent, et craignent, que les budgets ne soient pas à la hauteur des ambitions architecturales, et que le résultat ne soit pas au rendez-vous.

Enfin, on a également relevé un questionnement sur l'aménagement du domaine public, et des abords des bâtiments, qui ne doivent pas être sous-estimés, car vecteurs majeurs de l'appropriation collective du nouveau quartier, et donc gage de la réussite de la greffe.

Cependant, une fois le problème de l'accès à la commande éludé, les confrères entendus s'accordent tous pour reconnaître la qualité du dialogue, et du travail de fond engagé avec l'Atelier des Bassins. Mes confrères ont trouvé des interlocuteurs pointus, attentifs, voire attentionnés, qui savent rester dans les limites de leurs prérogatives, c'est à dire celle de garantir la cohérence programmatique et architecturale de l'opération des Bassins à flots.

A ce titre, je fais confiance à mes confrères, et je n'ai aucun doute sur la qualité du résultat final.

Pour finir, je voudrais rappeler que les 1700 architectes locaux et leurs salariés mettent leur talent, leur compétence et leur engagement au service des élus et des donneurs d'ordres ici présents, dans le cadre des projets du quotidien, ou exceptionnels.

Je conclurai en paraphrasant notre maire, M.Juppé, qui clame : Osez Bordeaux !

Je clame plus fort : Osez les Architectes bordelais et aquitains !

Vive l'Architecture !